



**Association des
ITEP et de leurs
Réseaux**

Communiqué de presse
Châteaugiron, le 30 janvier 2012

Position de l'AIRE concernant le projet de plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015

L'AIRE, Association des ITEP¹ et de leur réseaux, salue l'élaboration du plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015, dont un premier projet a été présenté aux membres du Comité d'orientation le 26 janvier 2012. Ce plan fait suite à de nombreux rapports parus sur le sujet depuis 2010 (CESE², IGAS³, Cour des comptes⁴, HCSP⁵, etc.). Cette multitude de réflexions montre la forte préoccupation des pouvoirs publics pour les questions de santé mentale mais apparaît, pour le moment, comme une juxtaposition insuffisamment liée, qui affaiblit les messages dans ce domaine complexe.

Les orientations de ce plan méritent d'être soutenues, bien que la place accordée à l'hôpital risque de marginaliser les autres modalités de soins, de soutien et d'accompagnement. Les familles, les aidants, les soins de ville et l'accompagnement médicosocial y occupent une place trop marginale, trop peu articulée avec l'hôpital, acteur incontournable qu'il n'y a pas lieu d'isoler de cet environnement en lui-même parfois très spécialisé.

Ce plan apparaît comme une déclaration d'intentions louables, mais ne propose pas de ligne de conduite ou de conceptions clarifiées pour les acteurs comme pour les agences régionales de santé (ARS) et les administrations en charge des secteurs, du soin, de la précarité et du handicap. Les questions de l'enfance, de l'adolescence et des jeunes adultes sont à peine évoquées, la prévention et l'intervention précoce ne sont pas assez prises en considération. Le secteur médicosocial, espace pourtant majeur en ce qui concerne les enfants comme les adultes, n'y est pas suffisamment reconnu, alors qu'il est un acteur de soins et d'accompagnement essentiel, pour la continuité des parcours sur toute la durée de la vie des personnes.

Les ARS ont besoin d'outils plus opérationnels pour développer les complémentarités entre les divers intervenants. L'AIRE rappelle qu'elle a demandé dès l'origine l'inscription de la santé scolaire et de la médecine du travail dans le champ des ARS. L'AIRE demande aussi que l'articulation entre le secteur sanitaire et le secteur médicosocial soit plus clairement définie et animée. Une meilleure fluidité entre les maisons départementales des personnes handicapées et les soins hospitaliers doit pouvoir être garantie par une instance appropriée, éventuellement dans le cadre de maisons territoriales de la santé et de l'autonomie. Le travail interdisciplinaire et les actions inter-institutionnelles doivent être encouragés et mis en valeur.

Les propositions de l'AIRE, association représentant les enfants, adolescents et jeunes adultes souffrant de difficultés psychologiques, n'ont pas été suffisamment entendues et retenues dans le cadre de ce plan. L'AIRE regrette de ne pas avoir été désignée membre du Comité d'orientation. L'association œuvre dans le champ du handicap d'origine psychique et de la santé mentale de la jeunesse. Elle peut apporter sa contribution dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes, des parents, des familles, des institutions. L'association souhaite participer aux conférences annuelles du plan.

L'AIRE soutient l'idée que le handicap psychique pourrait être reconnu Grande cause nationale 2013.

Pour le conseil d'administration,
le Président de l'AIRE,
Gilles GONNARD

¹ Les ITEP sont les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Le cadre réglementaire de ces instituts est fixé par les articles D. 312-59-1 à D. 312-59-18 du code de l'action sociale et des familles.

² Conseil économique, social et environnemental, *La pédopsychiatrie : prévention et prise en charge*, avis adopté le 24 février 2010.

³ Inspection générale des affaires sociales, *La prise en charge du handicap psychique*, août 2011.

⁴ Cour des comptes, *L'organisation des soins psychiatriques : les effets du plan « psychiatrie et santé mentale » (2005-2010)*, décembre 2011.

⁵ Haut Conseil de la santé publique, *Évaluation du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008*, octobre 2011.